



## ***Les tenues « islamiques » des femmes : Le voile partiel et intégral***

Dossiers documentaires du Cismodoc<sup>1</sup>

El'Makrini Naïma  
Cismodoc-UCLouvain

Mars 2019

---

<sup>1</sup> Les dossiers documentaires proposent des textes de synthèse relatifs à des parutions et des analyses concernant l'un ou l'autre aspect des réalités de l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du CISMOC.

Pour citer ce texte : N. El'Makrini, « Les tenues « islamiques » des femmes : le voile partiel et intégral », In : *Dossiers documentaires du CISMODOC* (online), Université catholique de Louvain, mars 2019, 7 p.

# Les tenues « islamiques » des femmes :

## Le voile partiel et intégral

La tenue vestimentaire des femmes musulmanes dans l'espace extra-domestique varie selon la région, l'origine sociale, l'urbanité ou le degré d'attachement à la norme islamique. Cette dernière ne donne toutefois aucune réponse définitive sur la forme de cette tenue vestimentaire. Celle-ci recouvre dès lors une grande diversité, il peut s'agir d'un vêtement couvrant une partie du corps, principalement les cheveux, ou d'un vêtement qui couvre l'intégralité du corps, ne laissant apparaître dans certains cas que les mains et le visage. Dans l'espace domestique, des différences, bien que minimes, existent. Par exemple, certaines femmes non voilées dans l'espace extra-domestique se voilent avant d'accomplir la prière<sup>1</sup>.

### Hétérogénéité des significations

Au-delà de cette variété de dénominations, on constate également une hétérogénéité non seulement dans la manière de le porter, mais aussi des significations qui lui sont attribuées, notamment en fonction des lieux, de l'interprétation religieuse ou du contexte socio-culturel. Dans les sociétés contemporaines, de nombreuses recherches ont révélé les différents aspects liés au port du voile islamique ; ils sont tout à la fois religieux, identitaire, culturel, politique, symbolique, etc. (Khosrokhavar et Gaspard : 1995 et Weibel : 2000). Les raisons qui poussent les femmes à se voiler sont donc variées qu'il s'agisse d'une conviction ou d'une obligation religieuses, d'une manière de marquer son appartenance à un groupe ou dans les milieux conservateurs, un outil autant qu'une stratégie d'émancipation qui facilite l'accès et les déplacements dans l'espace extra-domestique. Enfin, le voile peut faire l'objet d'une interprétation politique et d'un marquage idéologique comme ce fut le cas en Algérie dans les années 1954-1962 ou en Iran durant la révolution islamique de 1979 (Amer : 2014).

Selon les autorités religieuses, ces vêtements « islamiques » sont principalement à destination des jeunes filles pubères circulant dans les espaces extra-domestiques qui comptent la présence d'hommes ne faisant pas partie du cercle familial (sans lien de parenté), c'est-à-dire ceux avec qui le mariage est permis. L'expression « voile islamique » ou « foulard islamique », terme utilisé dans les langues européennes depuis 1989 lors de la polémique sur le port du voile (Beacco: 1995), peut désigner un simple *hijab* couvrant les cheveux et laissant apparaître le visage ou un voile intégral composé d'un tissu drapant l'entièreté du corps et dissimulant le visage. Des juristes et savants musulmans, sunnite et chiite, précisent que le voile islamique de la femme doit couvrir son corps de manière ample. Il doit être discret mais ne peut être transparent ou parfumé. Sur cette thématique voir notamment l'ouvrage de H. Amdouni (2005), *Le Hijab de la femme musulmane*, Bruxelles, al-Imen qui constitue « un argumentaire moral et juridique en faveur de la pratique du port du foulard » (El Asri & Maréchal : 2012, p. 19).

---

<sup>1</sup> Notons également, que les femmes portant cette « tenue islamique » dans l'espace extra-domestique peuvent éprouver le besoin de se voiler à l'intérieur devant tout personne non-*mahram*, c'est-à-dire avec lequel elles pourraient se marier.

## Discussion autour du voile dans le contexte musulman contemporain

Dans l'histoire de l'islam, le port du voile préexistait à la mission du Prophète Muhammad ; cependant, au cours de la période médinoise, vers 626, la loi musulmane a déterminé la norme du voile qui fait l'unanimité dans les écoles juridiques musulmanes, même si l'étendue de ce voile est sujette à débat entre les juristes musulmans.

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, certaines voix réformatrices (par exemple Qâsim Amin, mort en 1908) ont nié la signification religieuse du voilement de la femme et ont contesté son obligation. Dans la foulée de ces voix qui se sont élevées, encore actuellement, il existe différentes autorités religieuses et intellectuelles qui considèrent que le voile ne relève pas d'une obligation religieuse (par exemple Tareq Oubrou, l'imam de Bourdeaux, Asma Lamrabet, féministe marocaine).

Le port du voile dans le monde musulman a décliné au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans les centres urbains, avant de reprendre un essor depuis les années 1970 (Ahmed : 2012). Cela indique, pour certains observateurs, un accroissement de la religiosité, tandis que pour d'autres il s'agit plutôt du reflet de l'influence d'un islamisme qui imposerait des règles vestimentaires plus strictes. Poursuivant le processus de décolonisation politique des mouvements nationalistes, ce port du voile serait le symbole national d'une reconquête culturelle qui passerait par le corps des femmes.

### Dans le contexte européen

Dans le contexte européen, la question du voile islamique apparaît dans les médias à la fin des années 1980 (Dassetto : 1996, Bowen : 2007) avec en France l'affaire autour de la présence de jeunes filles voilées dans l'enseignement public. Dès lors, on assiste à des débats publics intenses. Les crispations sont liées à des événements aussi bien nationaux qu'internationaux avec notamment les revendications d'un islam politique et l'imposition du voilement des femmes dans certains pays musulmans – comme l'Iran ou l'Afghanistan – ou encore l'apparition de signes religieux « ostentatoires » dans l'espace public sécularisé des sociétés européennes. Le voile islamique, considéré comme un « signe ostentatoire » de religiosité, sera prohibé dans les écoles publiques françaises dès 2004 avec la promulgation de la loi sur les signes religieux. Des débats émergent dans plusieurs pays européens, mais leurs constances et intensités, ainsi que les attitudes envers les femmes musulmanes voilées, varieront fortement selon les pays.

### Plusieurs appellations

Cet habit porté par certaines femmes musulmanes fait l'objet de plusieurs dénominations qui peuvent être utilisées de manière indistincte, ceci étant à l'origine de pas mal de confusions. En effet, le champ sémantique pour désigner cette tenue vestimentaire est relativement large : *burqa*, *tchador*, *niqab* pour le voile intégral ou encore *hijab* et voile pour le voile couvrant les cheveux. Depuis 1989 et la polémique sur le port du voile (voir Beacco: 1995), on utilise également le terme de « foulard islamique » dans le monde francophone, pour désigner le tissu couvrant la tête des jeunes filles.

Nous allons ici distinguer deux catégories de tenues « islamiques »; d'une part, le voilement partiel qui laisse généralement apparaître l'ovale du visage ainsi que d'autres parties du corps telles que les mains et les pieds et d'autre part, la voile intégrale dissimulant l'entièreté du corps, en ce compris le visage.

## Le voile partiel

Nous exposerons ci-après, les termes désignant l'habillement islamique ne couvrant pas le visage : *hijab*, *jilbab*, *burkini*



**Hijab** Le terme provient de la racine arabe *ḥadjaba* qui signifie « dérober aux regards, cacher, mettre à distance ». Le terme hijab est un terme coranique (verset 31 de la sourate 24, verset 59 de la sourate 33, verset 53 de la sourate 33...) mais il ne désigne pas uniquement la pratique vestimentaire de la femme musulmane. En effet, il peut prendre la signification d'un rideau ou d'une cloison, revêtir un sens moral et évoquer l'aspect séparateur et les pratiques des épouses du prophète de l'islam. Les divergences sur l'interprétation de ces versets entre penseurs, théologiens,

juristes et féministes alimentent les débats sur l'obligation religieuse de ce vêtement. Pour les plus rigoristes, le port du voile - et même du voile intégral - est une obligation religieuse, alors que pour les libéraux il s'agit d'une simple recommandation conjoncturelle. Ils estiment en outre que le voile est une pratique culturelle et non religieuse. Dans l'islam classique et contemporain, l'*hijab* prend la forme d'un voilement de la femme musulmane. A l'heure actuelle, dans le langage courant, il désigne un couvre-chef ou le voile (tissu) couvrant partiellement - voire entièrement - les cheveux, les oreilles et les épaules, mais laissant apparaître le visage. Le port du voile islamique peut être un signe de pudeur. Cependant, il peut connaître plusieurs déclinaisons, non seulement en fonction de la mode, mais aussi de l'usage ou de la compréhension individuelle. Il peut couvrir la totalité des cheveux ou une partie, être coloré et peut se marier avec le reste de la tenue ou constituer un uniforme. Le *hijab* dit « moderne » s'adapte à un style de vie urbain qui transforme les voiles traditionnels. On constate d'ailleurs, le développement d'une « mode islamique » (Tarlo : 2010 et Moors : 2013) qui témoigne, qu'il est non seulement possible de marier le *Hijab* avec des vêtements occidentaux, mais également de s'adapter à une culture de la consommation en le déclinant dans une variété de produits.



**Jilbab**, une référence au terme *jilbab* se trouve dans le Coran (sourate 33, verset 59). Ce verset recommande aux épouses du prophète de l'islam, à ses filles et aux femmes musulmanes de ramener sur elles un grand voile. A l'heure actuelle, c'est une robe portée à l'extérieur. Elle est ample, austère et recouvre l'ensemble du corps à l'exception du visage. Un nouveau style de *jilbab* est diffusé à partir du Moyen-Orient depuis la révolution iranienne et la montée de l'islam politique (Steele : 2005). Il s'agit d'un vêtement composé d'un long manteau boutonné - ou pas - auquel vient s'ajouter un voile couvrant les cheveux. Ce pardessus, également appelé *Abbaya* au Moyen-Orient et dans la péninsule arabique, n'est pas exclusivement noir : il peut être uni ou coloré et a tendance à remplacer les différents vêtements féminins locaux.



**Burkini**, il s'agit de la contraction des termes burqa et bikini. C'est la version islamique du maillot de bain qui permet de couvrir la totalité du corps, à l'exception du visage. Sa matière est similaire à celle des maillots de bain. Son invention est récente, elle remonte à la moitié des années 2000 et est l'œuvre d'une styliste australienne. Le burkini est porté par certaines femmes musulmanes pour se baigner à la plage mais aussi à la piscine. Ce maillot couvrant a été l'objet de nombreuses polémiques, depuis son apparition sur différentes plages et piscines, notamment en France.

## Le voile intégral

Nous allons nous intéresser aux principaux termes pour désigner le voile intégral : la burqa, le Niqab et tchador et le Haïk.

Ce qu'on appelle le « voile intégral » est un prolongement du simple voile, il est généralement composé d'une longue robe informe. Certains avis juridiques et interprétations théologiques estiment que la tenue islamique des femmes doit être le voilement intégral. Cet habillement peut aller d'un simple *hijab* couvrant les cheveux et laissant apparaître le visage au voile complet composé d'un tissu drapant l'entièreté du corps et dissimulant le visage. Le voilement a pour conséquence de rendre la personne non reconnaissable.

Comme pour le voile partiel, il existe de multiples formes de voiles intégrales : burqa, niqab, tchador, haïk.



**Burqa**, un voile intégral traditionnel porté généralement par les femmes d'origine afghane. Ce vêtement pour l'extérieur a été imposé aux femmes dès la puberté sous le régime des talibans (1996-2002) et plus particulièrement au sein de la tribu pachtoune, une ethnie dominante en Afghanistan.

Ce tissu souvent de couleur bleue avec une grille au niveau des yeux, couvre l'intégralité du corps de la tête jusqu'aux pieds. Il est volumineux afin de ne pas révéler les formes du corps, ce qui peut restreindre les mouvements de la personne qui le porte. Pour une analyse approfondie du port de la burqa dans la société afghane (voir le livre de Karol Mann : 2017).



**Niqab**, communément appelé voile intégral, le niqab est un vêtement généralement noir couvrant l'entièreté du corps de la femme sans en montrer les formes. Il peut laisser apparaître les yeux, peut être complété par des gants et des lunettes de soleil. Alors que selon l'avis de plusieurs courants rigoristes le port du niqab est une obligation religieuse, la majorité des théologiens et juristes musulmans n'en font pas une obligation. Plusieurs pays occidentaux, mais aussi des pays musulmans, interdisent le port du voile intégral et ont élaboré à cette rencontre un certain nombre de réglementations prohibant la dissimulation du visage dans l'espace public (Brems : 2014). À partir des

années 2010, l'interdiction du voilement complet, et du visage en particulier, sera effective dans les espaces publics de plusieurs pays européens et musulmans. Les raisons invoquées sont multiples, toutefois il est intéressant de noter que dans le contexte actuel, les arguments de « sécurité » gagnent en popularité, notamment parce que le niqab ne permet simplement pas l'identification (immédiate) de la personne qui le porte.



**Tchador** (mot persan) est un vêtement traditionnel essentiellement porté par les Iraniennes depuis que le port du voile ou du tchador fut rendu obligatoire en Iran après la révolution de 1979. Il s'agit d'une grande pièce de tissu déposé sur les cheveux et les épaules et couvrant dans sa chute l'ensemble du corps, tandis que le visage, lui, peut partiellement être découvert. Une particularité du tchador est qu'il est maintenu fermé grâce aux mains. Généralement, ce vêtement est de couleur noire, mais il peut également être de couleur blanche ou bleue.



**Haïk** : le Haïk a longtemps vécu dans la coutume vestimentaire des femmes musulmanes maghrébines. Il s'agit d'une étoffe généralement blanche et rectangulaire portée par-dessus les vêtements. L'étoffe est maintenue à la taille par une ceinture, comme les autres voiles intégrales, il recouvre tout le corps ainsi que le bas du visage, parfois il ne laisse apparaître qu'un seul œil. Le Haïk peut être agrémenté de broderie, c'est notamment le cas en Algérie.

Pour conclure, les différents voiles traditionnels, comme ceux portés dans différentes régions du Maghreb, tels le *haïk* algérien, le *safsari* tunisien ou la *djellaba* marocaine, se différencient de la forme du voile citadin contemporain. La pénétration d'un « islam de marché » (Haenni, 2005) depuis les années 1980, a permis l'importation et à la circulation de tenues vestimentaires provenant de plusieurs pays, telles que la *burqa* afghane, le *tchador* iranien et ce sans compter les nombreuses adaptations du voile islamique en vêtement moderne, standardisant ces pratiques vestimentaires et rappelant à quel point les pratiques religieuses fluctuent en fonction des contextes politiques, économiques et sociaux. Ce qui témoigne sans aucun doute de pratiques religieuses toujours aussi nécessairement contextuelles. C'est pour cela qu'il est utile de sans cesse les contextualiser.

## Bibliographie

- Amer, S. (2014). *What is Veiling?*, Edinburgh, Edinburgh University Press
- Beacco, J.-Cl. (1995). *Les enjeux des discours spécialisés*, Presses Sorbonne Nouvelle.
- Brems, E. (ed.) (2014). *The Experiences of Face Veil Wearers in Europe and the Law*, Cambridge, Cambridge University Press
- Bowen, J. R. (2007). *Why the French Don't Like the Headscarf: Islam, the State, and the Public Space*, Princeton, Princeton University Press
- Dassetto, F. (1996). *Facettes de l'Islam belge*, L'Harmattan
- El Asri, F. et Maréchal, B. (2017). *Islam belge au pluriel*, Presses universitaires de Louvain
- Haenni, P. (2005). *L'Islam de marché: l'autre révolution conservatrice*, Seuil
- Ahmed, L. (2012). *A Quiet Revolution: The Veil's Resurgence, from the Middle East to America*, Yale University Press.
- Mann, C. (2017). *De la burqa afghane à la hijabista mondialisée: une brève sociologie du voile afghan et ses incarnations dans le monde contemporain*, L'Harmattan.
- Khosrokhavar, F. et Gaspard, F. (1995). *Le foulard et la République*, La Découverte
- Tarlo, E. (2010). *Visibly Muslim. Fashion, Politics, Faith*, Londres, Bloomsbury
- Tarlo, E et Moors, A. (eds.) (2013). *Islamic Fashion and Anti-Fashion: New Perspectives From Europe and North America*, Londres, Bloomsbury
- Weibel, N. (2000). *Par-delà le voile: femmes d'Islam en Europe*, Paris, Editions Complexe
-